

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre modifié 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 2025 nommant le jury du concours interne de l'agrégation section langues de France option basque, session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

**Examinatrices spécialisées**

Mme Michèle ANDREANI  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Mme Marie DELPECH  
Professeure certifiée

Académie de PARIS

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU